

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 6 décembre 2018

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2018-941

relatif aux conditions de rémunération du président et des collaborateurs de la commission de déontologie des militaires.

Du 31 octobre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

DÉCRET N° 2018-941 relatif aux conditions de rémunération du président et des collaborateurs de la commission de déontologie des militaires.

Du 31 octobre 2018

NOR A R M H 1 8 2 8 6 5 6 D

Texte abrogé :

A compter du 1er décembre 2018 : Décret du 25 avril 1997 (BOC p. 2504 ; BOEM 255-1.1.2.1, 420-0.6, 430-0.1.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 255-1.1.2.1, 420-0.6, 430-0.1.1

Référence de publication : JO n° 253 du 1er novembre 2018, texte n° 10 ; signalé au BOC n° 41/2018.

JO n° 253 du 1er novembre 2018, texte n° 10